Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune d'ERPELDANGE-SUR-SÛRE

SÉANCE du 27 avril 2023

Présents: MM. Gleis-bourgmestre

Pierrard, Leider -échevins Troes - secrétaire communal

Absent(s): a) excusé: néant b) sans motif: néant

Point de l'ordre du jour: 02

OBJET: Plan d'aménagement particulier « Dreieck » à Erpeldange-sur-Sûre

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Vu le plan d'aménagement général de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre approuvé par le conseil communal en sa séance du 14 décembre 2017, approuvé par la Ministre de l'Environnement le 5 mars 2018, réf. 81482/CL-mb et par le Ministre de l'Intérieur en date du 23 août 2018, réf. 57C/006/2017

Vu la modification du plan d'aménagement général de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre approuvée par le conseil communal en sa séance du 24 novembre 2021, approuvé par la Ministre de l'Environnement le 17 janvier 2022, réf. 99374/PS-mb et par la Ministre de l'Intérieur en date du 8 février 2022, réf. 57C/007/2021

Vu le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre approuvé par le conseil communal en sa séance du 29 mars 2023 et transmis à la commission d'aménagement du Ministère de l'Intérieur

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Vu le projet d'aménagement particulier, dénommé « Dreieck » introduit par le bureau URBA sàrl pour le compte de la société Steinebach sàrl, mandataire de la société Aral Luxembourg s.a. et portant sur les parcelles n° 1989/4983 et 1989/4984 inscrites au cadastre de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre section B d'Erpeldange et prévoyant l'aménagement d'une station-service.

Vu le dossier soumis qui comprend entre autre

- à partir de la page 7 le rapport justificatif version février 2023
- à partir de la page 35 la partie écrite version février 2023 et la partie graphique plan n°U033-PAP-A-04 du 16 décembre 2022
- en annexe entre autre l'indication de la référence de la demande auprès de l'Administration de la gestion de l'eau EAU/ACP/23/0015, une convention établie entre la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois et ARAL Luxembourg relative à la pose et l'exploitation de canalisations sur et aux abords d'un terrain CFL et d'un plan de canalisation établi par tecna sàrl du 07.03.2022 réf 01-14-22

Notant que le service technique confirme la conformité du projet d'aménagement particulier avec le plan d'aménagement général en vigueur et le projet de modification ponctuelle du PAG en procédure

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

décide unanimement

d'aviser favorablement le projet d'aménagement particulier, dénommé « Dreieck » à Erpeldangesur-Sûre introduit le 26 avril 2023 par le bureau URBA sàrl pour le compte de la société Steinebach sàrl, mandataire de la société Aral Luxembourg s.a. et portant sur les parcelles n° 1989/4983 et 1989/4984 inscrites au cadastre de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre section B d'Erpeldange et prévoyant l'aménagement d'une station-service,

de constater la conformité du projet d'aménagement avec le plan d'aménagement général de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre en vigueur et le projet de modification ponctuelle du PAG en procédure,

de transmettre à la cellule d'évaluation du Ministère de l'Intérieur aux fins voulues deux dossiers imprimés, avec stick USB, et comprenant entre autres :

- le rapport justificatif version février 2023
- la partie écrite version février 2023 et la partie graphique plan n°U033-PAP-A-04 du 16 décembre 2022
- en annexe entre autre l'indication de la référence de la demande auprès de l'Administration de la gestion de l'eau EAU/ACP/23/0015, une convention établie entre la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois et ARAL Luxembourg relative à la pose et l'exploitation de canalisations sur et aux abords d'un terrain CFL et d'un plan de canalisation établi par tecna sàrl du 07.03.2022 réf 01-14-22.

Ainsi fait à Erpeldange-sur-Sûre et date qu'en tête Suivent les signatures.

Pour expédition conforme. Erpeldange-sur-Sûre, le 28 avril 2023

